



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 7 mai 2015

Aux locataires des habitations Place Normandie

Du 6320 au 6368, rue Chartrand

Du 12631 au 12667, rue Chartrand

Travaux pour améliorer la performance de la toiture

En bref...

Investissements

Près de 1 M\$

Calendrier

De mai à août 2015 :

Du 12631 au 12667, rue Chartrand

Du 6360 au 6368, rue Chartrand

D'avril à juillet 2016 :

Du 6330 au 6358, rue Chartrand

Notez que la toiture des édifices du 6320 au 6328, rue Chartrand a été remplacée il y a quelques années.

Entrepreneur

Gagné & Roy inc.



Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h.

Travaux plus bruyants les premiers jours, surtout pour les locataires du dernier étage. Ils seront effectués après 8 h.

Les travaux doivent être réalisés par beau temps. La durée pourrait donc varier.

Les travaux permettront de protéger votre immeuble contre les infiltrations d'eau et les intempéries. L'ajout d'une membrane blanche diminuera la chaleur qui entre dans les immeubles par le toit en été.

- Les toitures seront refaites.
- Une membrane élastomère blanche complètera la réfection du toit.
- Des trappes d'accès au toit seront ajoutées dans chaque immeuble.
- Des bases pour les antennes satellites seront ajoutées.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements.

De plus, l'accès à quelques stationnements sera limité.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

Avec vous



Rencontre d'information du 5 mai 2015 avec les intervenants des organismes et du comité de locataires aux habitations Place Normandie :

- **6 représentants** étaient présents.
- Ils ont été informés sur les étapes des travaux et les mesures prises afin de réduire la chaleur emmagasinée par le bâtiment en été.
- La sécurité des enfants est la préoccupation principale du chantier. L'Office veut aussi s'assurer de ne pas trop perturber les activités.

À vous d'agir – Rôle du locataire

Que devez-vous faire pendant les travaux?

Les **locataires du dernier étage** de l'immeuble sont invités :

1. À enlever leurs biens personnels sur le balcon.
2. À ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent sur le toit. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR



C'est naturel

En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions de lutte aux îlots de chaleur sur plusieurs de ses habitations. Aux endroits déterminés, l'OMHM planifie, pour les prochaines années, des rénovations qui intègrent diverses techniques comme la création de zones d'ombrage, l'installation de toitures blanches et plus encore.

Ainsi, la nouvelle toiture de votre immeuble sera recouverte d'une membrane élastomère blanche qui réfléchit les rayons du soleil, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de chaleur emmagasinée dans le bâtiment. Il s'agit là d'une solution de rechange intéressante aux toitures traditionnelles.

PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble. Il ne devrait pas toutefois en gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'usage de l'entrepreneur et est destiné uniquement aux déchets industriels. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**



Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?
Communiquez avec **Marc Sédillot**, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.